

Division du 1^{er} degré

Gap, le 14 octobre 2020

Affaire suivie par :
Régine PEYRON
Tél : 04 92 56 57 55
Mél : regine.peyron@ac-aix-marseille.fr

12 avenue Maréchal Foch
BP 1001
05010 Gap Cedex

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2021)
ENSEIGNANTS du 1^{er} degré

RAPPEL

Je vous rappelle la parution du bulletin académique spécial n° 419 du 22 juin 2020,

« Retraite pour les fonctionnaires relevant du code des pensions civiles et militaires » sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

Les agents qui souhaitent, avant de déposer un dossier de retraite, faire estimer le montant de leur pension sont invités à consulter le portail ENSAP (ensap.gouv.fr).

Procédure de demande de retraite :

Les demandes de retraite (procédure dématérialisée depuis 2018) sont saisies sur **ensap.gouv.fr ou info-retraite.fr** (pour les agents ayant cotisé à plusieurs régimes) selon la procédure décrite sur le bulletin académique - annexe 7 « guide de saisie d'une demande de départ à la retraite ».

Vous recevrez un mail de confirmation de votre demande par le service des retraites de l'Etat (vérifiez l'activation de votre boîte mail académique) et en pièce jointe le document de demande de radiation des cadres à imprimer, à signer et à adresser sans délais, à la DSDEN des Hautes-Alpes – Division du 1^{er} degré – à l'attention de Régine PEYRON, **par la voie hiérarchique**.

Attention : des exceptions à la procédure dématérialisée (cf. bulletin académique cadre A).

Date de dépôt de la demande : **un an avant la date de départ souhaitée.**

Les gestionnaires du Pôle PETREL au Rectorat et moi-même, demeurent vos interlocuteurs dans la phase de préparation de votre départ en retraite.

Régine PEYRON